



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

OPHLM et sociétés d'HLM

Question écrite n° 50198

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les difficultés rencontrées par les administrateurs représentant les locataires pour assumer leur mandat au sein des conseils d'administration des offices publics d'HLM et des conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes d'HLM. En effet, certains employeurs refusent d'accorder des congés exceptionnels pour leur permettre de participer aux réunions de ces conseils. Par ailleurs, le décret no 92-726 du 28 juillet 1992 ne comporte pas de dispositions permettant aux salariés, régis par le droit du travail, de bénéficier de congés exceptionnels. De plus, la loi no 91-772 du 7 août 1991 concernant les congés de représentation ne s'applique pas pour les mandats des administrateurs HLM. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont ses intentions afin d'étendre ce congé de représentation pour les administrateurs représentant les locataires au sein des conseils d'administration des offices et des SA d'HLM.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50198

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1613